

# Liste des établissements agréés CE conformément au règlement (CE) n°853/2004



Liste générale des établissements français préparant des denrées animales ou d'origine animale, préparant des denrées animales ou d'origine animale, conformes aux dispositions communautaires

*Seules les sections VII et VIII sont présentes.*

SECTION VII : Établissement de production de coquillages (Mollusques bivalves vivants )

SECTION VIII : Établissement de production de produits de la pêche.

## ÉTABLISSEMENTS AGRÉÉS POUR LA MANIPULATION DE PRODUITS DE LA PÊCHE Codes désignant les activités visées par les arrêtés des 27, 28 et 29 décembre 1992 :

CHP = Chair hachée de poisson ;  
 CON = Conserves ;  
 CSW = Navire réfrigérateur CSW ;  
 CUI = Cuiseur ;  
 EF = Entrepôt frigorifique ;  
 EV = Etablissement vivier ;  
 DEC = Découpe ;  
 DG = Décongélation ;  
 FT = Filetage ;  
 FU = Fumage ;  
 GR = Grossiste ;  
 GM = Grossiste mareyeur ;  
 HM = Halle à marée ;  
 LY = Lyophilisation ;  
 MA = Marinage ;  
 MG = Marché de gros ;  
 MR = Mareyeur ;  
 NC = Navire congélateur ;  
 NU = Navire-usine ;

PME = Pisciculteur mareyeur (eau douce) ;  
 PMm = Pisciculteur mareyeur (eau de mer) ;  
 PUL = Pulpe de poisson ;  
 REC = Reconditionnement ;  
 RSW = Navire réfrigérateur RSW ;  
 SA = Salage ;  
 SC = Semi-conserves ;  
 SG = Surgélateur ;  
 SU = Procédés surimis.

*Codes désignant les activités associées, le cas échéant, à celles susnommées :*

CE = Centre d'expédition ;  
 CP = Centre de purification ;  
 ECH = Chair d'escargots ;  
 ECO = Conserves d'escargots ;  
 ECU = Escargots cuisinés ;  
 GRF = Grenouilles réfrigérées ;  
 GRC = Grenouilles congelées ;  
 GRCU = Grenouilles cuisinées.